



COURS SOCRATE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Il ne peut y avoir d'éducation sans discipline. C'est pourquoi une application rigoureuse du règlement est nécessaire pour faciliter le travail de l'élève et son épanouissement au sein de l'établissement. Ainsi, chaque élève doit être conscient de ses responsabilités et de ses devoirs. Tout manquement à ce règlement fera l'objet de sanctions prises en accord avec l'équipe pédagogique et la direction.

TENUE

Une tenue correcte est exigée de tous.

Les élèves ne sont autorisés à quitter leur salle qu'aux récréations de 10h00 à 10h15 et de 15h15 à 15h30. Aucune circulation dans les couloirs en dehors des heures de pause ne sera admise.

Il est strictement interdit de fumer et d'utiliser un téléphone portable dès l'entrée dans l'établissement

TRAVAIL

En s'inscrivant au Cours Socrate, l'élève s'engage à respecter les horaires prévus par son emploi du temps. Il s'engage également à s'investir dans le travail demandé par les professeurs. Pour ceci, chaque élève doit posséder un cahier où figurent cours et devoirs. L'implication de l'élève est évaluée régulièrement par les professeurs au moyen d'un devoir sur table hebdomadaire et examens trimestriels. Les familles sont tenues au courant de la progression de leur enfant grâce à l'envoi de bulletins de notes et bulletins trimestriels.

ASSIDUITÉ

Toute absence doit être justifiée et excusée par les parents. Une lettre d'excuse datée et signée par les parents sera demandée à l'élève par l'administration et ceci dès son retour en cours. L'élève ne pourra pas être accepté en cours sans excuse valable, il sera alors dirigé vers une salle d'étude. En cas d'absences répétées non justifiées ou sans motif grave, des sanctions allant jusqu'à l'exclusion pourront être prises.

RETARDS

Aucun retard n'est autorisé. Un élève retardataire est envoyé en salle d'étude jusqu'au changement de cours. En cas de retards répétés, des sanctions seront prises.

DÉGRADATION ET SÉCURITÉ

En cas de dégradations, les réparations sont à la charge des parents. Toute dégradation ou manquement aux règles de sécurité pourra entraîner un renvoi sans avertissement préalable.

SANCTIONS

Les sanctions sont : le devoir supplémentaire, la consigne, l'avertissement (le troisième pouvant entraîner l'exclusion) et l'exclusion. Tout devoir supplémentaire non effectué ou rendu entraîne une consigne, toute absence à une consigne fait l'objet d'un renvoi d'au minimum une journée.

Dans certains cas, la direction se réserve le droit d'exclure de manière temporaire ou définitive, et sans passer par les étapes intermédiaires, un élève dont le comportement nuit à l'établissement. Il en est de même en cas de fraude aux devoirs ou aux examens.

